

La bande de fluctuation du dirham s'élargit à  $\pm 5\%$

# Régime de change : La deuxième phase de la réforme démarre

Kawtar Tali  
ktali@aujourd'hui.ma



macroéconomiques particulièrement le niveau approprié des réserves de change et le contrôle continu de l'inflation.

A travers la migration vers un régime de change flexible, le Maroc s'engage à renforcer la résilience de son économie aux chocs exogènes et à améliorer son niveau de croissance. «*La réforme du régime de change, qui est un processus volontaire, progressif et ordonné s'étalant sur plusieurs étapes, permettra de renforcer la capacité de l'économie marocaine à absorber les chocs externes, soutenir sa compétitivité et contribuer ainsi à améliorer sa croissance*», peut-on relever du communiqué du ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'ad-

ministration. Cette réforme tend en effet à accompagner l'effort de diversification, d'ouverture et d'intégration de l'économie nationale dans le paysage international. La mise en œuvre de cette réforme se base sur une approche progressive prudente et ordonnée. Cette progressivité dépend en effet de l'évaluation positive de chaque étape du processus. Sur le point opérationnel, Bank Al-Maghrib suit de très près la mise en œuvre de la réforme, notamment au niveau des établissements bancaires. La banque centrale continue, conformément à son statut, de veiller au bon fonctionnement du marché des changes et interviendra, si nécessaire, sur ce marché pour assurer sa liquidité.

Le Maroc entame à partir de ce lundi 9 mars 2020 une nouvelle phase de la réforme du régime de change. Ce passage intervient deux ans après le premier élargissement de la bande de fluctuation du dirham, et ce après l'atteinte de l'ensemble des objectifs du démarrage. «*La deuxième phase est entamée dans un contexte macroéconomique et financier*

*interne favorable, marqué notamment par un niveau approprié des réserves de change, une inflation maîtrisée, une dette publique soutenable et un secteur financier solide*», peut-on relever d'un communiqué émis vendredi 6 mars 2020 par le département de Mohamed Benchaaboun. En effet, l'argentier du Royaume a décidé, après avis de Bank Al-Maghrib, de procéder à partir d'aujourd'hui à un élargissement de la

bande de fluctuation du dirham de  $\pm 2,5\%$  à  $\pm 5\%$  par rapport à un cours central fixé par Bank Al-Maghrib. Cet élargissement se fait sur la base d'un panier de devises composé de l'euro et du dollar américain à hauteur respectivement de 60 et 40%. Le passage à cette deuxième phase engage, par ailleurs, une révision des

*Cet élargissement se fait sur la base d'un panier de devises composé de l'euro et du dollar américain à hauteur respectivement de 60 et 40%. Le passage à cette deuxième phase engage, par ailleurs, une révision des modalités d'application du régime de change.*

modalités d'application du régime de change. A cet effet, Abdellatif Jouahri, gouverneur de Bank Al-Maghrib, a partagé dans un avis publié sur le site de BAM les principales modifications apportées à la décision N°1/w/18 relative aux modalités d'application du régime de change. Ainsi le premier alinéa de l'article 2 de ladite décision est remplacé comme suit : «*Bank Al-*

*Maghrib fixe le cours central du dirham contre le dollar américain ainsi que les cours limites de la bande de fluctuation correspondant au cours central écarté de  $\pm 5\%$  de part et d'autre*». Des ajustements ont également été apportés à l'article 8 de la décision indiquant que «*Bank Al-Maghrib fixe la bande de fluctuation du cours de change des billets de banque étrangers contre le dirham à  $\pm 7,5\%$  par rapport au cours central déterminé par Bank Al-Maghrib*».

Il est à rappeler que la réforme de change se veut une décision souveraine du Royaume. Sa mise en œuvre s'appuie sur les conditions favorables de l'économie marocaine, en l'occurrence la solidité du secteur financier ainsi que la robustesse des indicateurs